PRUNAY

PRUNAY
ZI MONT DE SILLERY 51360 PRUN
03.26.08.76.25

Bon No: 008807346	1ere Gachée: 14:35 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 24/10/2025 reap241025103957 référence commande(2):	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410421 chantier: 042103	DEMATHIEU BARD CONSTRUCT CH-DBC-R293-ESAD	SERVICE COMPTABILITE 19 RUE DE PICARDIE 57078 4 RUE PIERRE MAITRE 06.48.44.68.51 51100 Reims	Véhicule: M80 8x4 ROUXEL ALV M80 ALVES DOS SA

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température: vitesse du vent: validité:
14:30						00:00	

CONSEILS DE SECURITE:

XI:irritant

en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NJB304C370	BPS		XD2	CL 0,40	S4	10

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEM2 A-S 42.5 N CE PM NF		0	C30/37

appellation commerciale C30/37 XD2 S4 Dm10 CEM2 370

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
ANTI BULLAGE CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP	SPHRE ISOFLOW 956 ISOGLASS 251	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9):
type et quantité:
demandeur:

signature:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1